

Nouveaux développements au Maghreb : l'Algérie, la Tunisie et la Libye

Mohamed H. Chérif

De graves bouleversements affectèrent le Maghreb au cours du XIX^e siècle. Le fait le plus apparent, c'est le naufrage des États autonomes qui le constituaient au début de ce siècle, sous la pression et au bénéfice des principales puissances européennes : le régime deylical algérien succombait, dès 1830, sous l'assaut répété des forces françaises ; la Libye des *Ḳāramānī* retombait sous la domination directe ottomane en 1835 ; la Tunisie beylicale était placée sous le protectorat de la France en 1881, en attendant que la Libye fût envahie par les Italiens en 1911, et que le Maroc le fût à son tour par les Français et les Espagnols en 1912. Il est bien évident que ces événements politiques ne résument pas toutes les transformations subies : ils couronnent ou précèdent des changements en profondeur, au niveau de l'économie, de la société et même de la culture, qui, toutes, traversent une crise extrême au cours du XIX^e siècle.

C'est à cette époque que commencèrent à s'affirmer le « développement » des uns (les pays capitalistes européens) et le « sous-développement » des autres (le Maghreb, dans notre cas)¹. Une abondante littérature contemporaine nous enseigne que les deux phénomènes sont intimement liés. Aussi est-il vain de rechercher les causes des difficultés de l'Afrique du Nord au XIX^e siècle dans une conjoncture purement locale, de les attribuer unilatéralement, comme on l'a fait à une certaine époque, à l'« archaïsme », au « retard séculaire » et aux « tares » propres des civilisations d'Afrique du Nord et non européennes d'une façon générale.

1. E. J. Hobsbawm, 1977 ; L. Valensi, 1978.

Le Maghreb connaissait encore, au début du XIX^e siècle, un relatif équilibre, dont nous nous efforcerons d'étudier les fondements et d'évaluer les forces et les faiblesses. Cet équilibre fut brutalement rompu, au lendemain de 1815, dès que commença à s'exercer l'expansion européenne dans une Afrique du Nord si proche et depuis si longtemps reliée à l'Europe par des rapports belliqueux (la guerre de course) ou pacifiques (le commerce). À des moments différents et suivant des modalités diverses dépendant des conditions locales, l'impact européen se fit sentir au Maghreb et y provoqua à court terme des situations différentes selon les pays, et à long terme les mêmes ébranlements et le même résultat: la mainmise coloniale.

À l'époque, l'espace maghrébin se partageait entre un pays juridiquement indépendant, le Maroc des Alawites (Alaouites), et trois régences qui avaient le statut juridique de provinces de l'Empire ottoman, mais qui disposaient d'une autonomie de fait presque totale: le pays d'Alger, où dominait un dey électif; celui de Tunis, où régnait depuis 1705 la dynastie des beys husseïnites; la régence de Tripoli, enfin, entre les mains de la famille des *Ḳāramānī* à partir de 1711. Quels traits communs présentaient les régimes des régences ottomanes, et à quels types de sociétés imposaient-ils leur domination?

Le Makhzen au début du XIX^e siècle²

À Alger, à Tunis ou à Tripoli, l'État ou ce qui en tenait lieu — le Makhzen d'après l'appellation consacrée — se matérialisait par un appareil politico-militaire plus ou moins surimposé, marginal par rapport au corps de la société qu'il dominait. Les maîtres du pouvoir se voulaient d'essence différente de celle de leurs sujets: des Turcs — plus ou moins assimilés selon le cas dans les régences —, et des *shārīf* au Maroc. Dans leur entourage, les plus hautes charges étaient souvent confiées à des *mamlūk* — anciens esclaves d'origine chrétienne, convertis et convenablement dressés au service de la cour ou de l'armée. Le pilier des régimes était constitué par des corps militaires étrangers, à savoir les milices de janissaires turcs. L'essentiel des moyens de domination de la société musulmane était puisé en dehors du pays ou du corps social: les monnaies fortes (piastres espagnoles, en particulier), attirées par le commerce maritime ou par la guerre de course; les armes « modernes » et leurs spécialistes pour l'armée; le papier à écrire et le chiffre (manié par les comptables juifs) pour l'« administration ». Si rudimentaires que puissent paraître ces moyens en comparaison de leurs équivalents en Europe, ils se révélaient d'une grande efficacité dans des sociétés auxquelles ils étaient peu familiers. Le Makhzen se posait en intermédiaire entre la « modernité » européenne ou turque et le « traditionalisme » des sociétés intérieures, ce qui lui permettait de dominer celles-ci et de les exploiter à son profit et, pour une part, à celui des notables citadins et du capitalisme marchand européen; celui-ci, en effet, fournissait monnaies, armes, papier, etc.,

2. A. Laroui, 1970, p. 244-267; M. H. Chérif, 1977.

et se procurait les produits des campagnes maghrébines. Cette exploitation est pour une large part responsable du maintien des sociétés rurales intérieures dans leur « archaïsme », sinon de leur déclin³.

Les appuis locaux ne manquaient pas non plus au Makhzen précolonial: groupements guerriers (*makhzen*) à son service; notables citadins (fournissant des *ka'id* ou gouverneurs; *lazzam* ou fermiers de ses droits; *wakīl* ou régisseurs, etc.); grandes familles rurales où étaient recrutés les *shaykh* ou chefs des communautés locales; hommes de religion, qu'ils fussent *'ulamā'* [lettrés] dans les cités, *murābit* [saints] ou chefs de confréries ici et dans les campagnes, constituant de précieux alliés pour le pouvoir en faveur duquel ils prêchaient l'obéissance et qu'ils légitimaient en quelque sorte. C'est de la plus ou moins grande étendue de ces appuis locaux que dépendaient la nature du régime et, en définitive, sa chance de durer: à Alger, la prépondérance des janissaires turcs (au moins jusqu'en 1817) et celle des deys d'origine levantine freinaient l'évolution du pouvoir vers une certaine intégration, même partielle; alors qu'à Tunis, les beys s'assimilaient au pays (tout en continuant à se déclarer « turcs ») depuis le milieu du XVII^e siècle; et qu'à Tripoli les Kāramānī le faisaient depuis 1711.

La société citadine

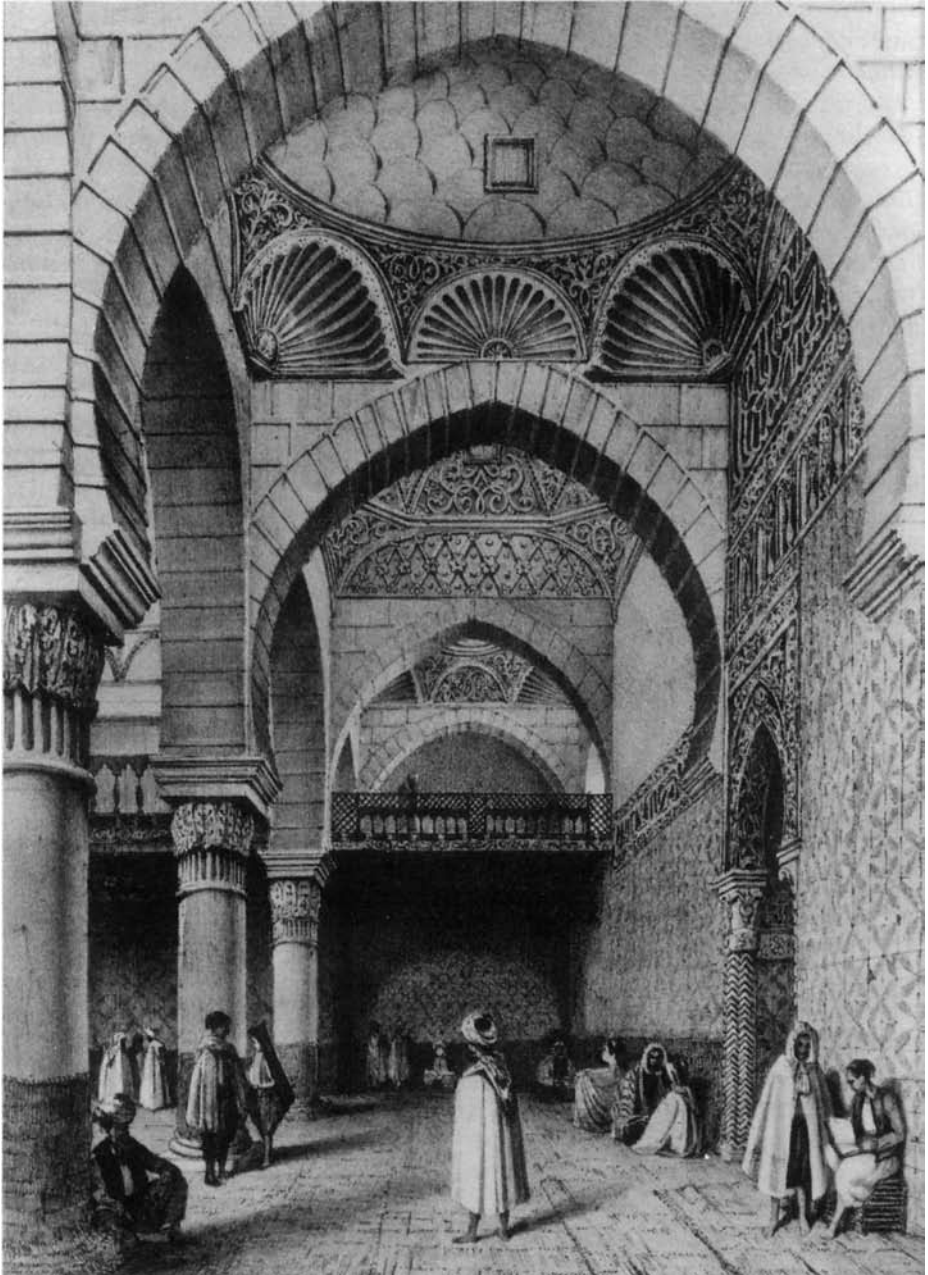
D'une façon générale, le même tissu humain, caractérisé par la supériorité des solidarités familiales ou lignagères, et la même culture musulmane s'étendaient d'un bout à l'autre du Maghreb; toutefois, la société citadine pouvait être plus affirmée dans sa partie « tunisienne »; la *ḡabīla*, plus répandue en Libye; la ruralité prépondérante dans le pays d'Alger et la montagne berbère plus pesante dans l'ensemble marocain. Cela est déjà une indication quant à l'hétérogénéité du milieu humain maghrébin: nous pouvons en gros y distinguer les citadins (*h'adhar*), les sédentaires villageois, les hommes des *ḡabīla* et les montagnards, surtout berbères.

La cité, nous le savons, est inséparable de la culture islamique: aussi jalonne-t-elle l'espace maghrébin depuis Rabat et Fès, à l'ouest, jusqu'à Benghazi et Tripoli, à l'est, en passant par Tlemcen, Alger, Constantine, dans la régence d'Alger, et par Tunis, Sousse, Kairouan, dans celle de Tunis⁴. Cette cité ne renferme que 10 à 15 % au mieux de la population maghrébine. Mais elle concentre les activités les plus lucratives et les fonctions les plus importantes: commerce et artisanat (dont certains secteurs frisent le stade capitaliste, comme la fabrication de la chéchia ou bonnet en laine à Tunis⁵); magistère spirituel (culture, enseignement et justice religieuse, le tout fondé sur le texte écrit); exercice du pouvoir politique, administratif et militaire (le

3. Ces considérations sont largement développées dans M. H. Chérif, 1979a.

4. L. Valensi, 1969a, p. 50-61; P. Bourdieu, 1970, p. 54-57; J. Berque, 1978, p. 115-117, 221-230, 398-401, 434-440; R. Gallissot et L. Valensi, 1968; D. Sari, 1970, p. 3-12 et 32-56.

5. L. Valensi, 1969b.



17.1. Intérieur de la mosquée de Ketchawa à Alger (érigée en 1794) en 1833.

[Source : C. A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine. Conquête et colonisation*, 1964, PUF, Paris. Illustration reproduite avec l'autorisation de la Bibliothèque nationale, Paris.]

Makhzen, c'est d'abord la ville, puis son prolongement dans les campagnes). La ville, c'est donc l'économie monétaire (en contraste avec l'économie de subsistance dominante dans les campagnes), la civilisation de l'écrit (alors que la campagne est le royaume de la tradition orale) et la hiérarchisation des hommes (en opposition avec l'organisation lignagère et en principe égalitaire de la société rurale). Ces traits nous semblent suffisamment marqués pour distinguer fortement la société des cités de celle des campagnes, malgré une base familiale, agnatique commune⁶.

Jouissant de ces atouts multiples, la société citadine était-elle susceptible d'évoluer et d'entraîner à sa suite le reste du pays dans des transformations radicales, à l'instar de ce qui se déroulait à l'époque en Europe⁷? Cela revient à poser le problème de la « bourgeoisie » citadine, de sa force ou plutôt de ses faiblesses. Celles-ci sont nombreuses: les moyens et les techniques mis en œuvre restent dans l'ensemble « traditionnels », de faible rendement et de bas niveau; l'emprise économique de la ville sur la campagne est bien limitée (en raison de l'importance, ici, de l'économie de subsistance et de la résistance des collectivités rurales — surtout des (*ḳabīla*)); la concurrence du capitalisme marchand européen est sévère à l'extérieur; il arrive même à assurer et à contrôler les relations par mer entre les divers pays islamiques. Ces handicaps multiples interdisent en fait à la bourgeoisie commerçante et artisanale un développement autonome: aussi subit-elle la tutelle protectrice — mais paralysante — du Makhzen, dès que ses affaires dépassent une certaine importance. À l'intérieur, le capital « bourgeois » s'investit de préférence dans le fermage (*lizma*) des taxes⁸; à l'extérieur, l'association commerciale avec un grand personnage est de règle; les Juifs Bacri et Busnach avec le dey d'Alger, le Djerbien Hadjdi Yūnis ibn Yūnis avec le premier ministre tunisien, vers 1800. Bridée dans son développement, la « bourgeoisie » citadine ne pouvait être un ferment de transformation de l'ensemble de la société.

La société rurale

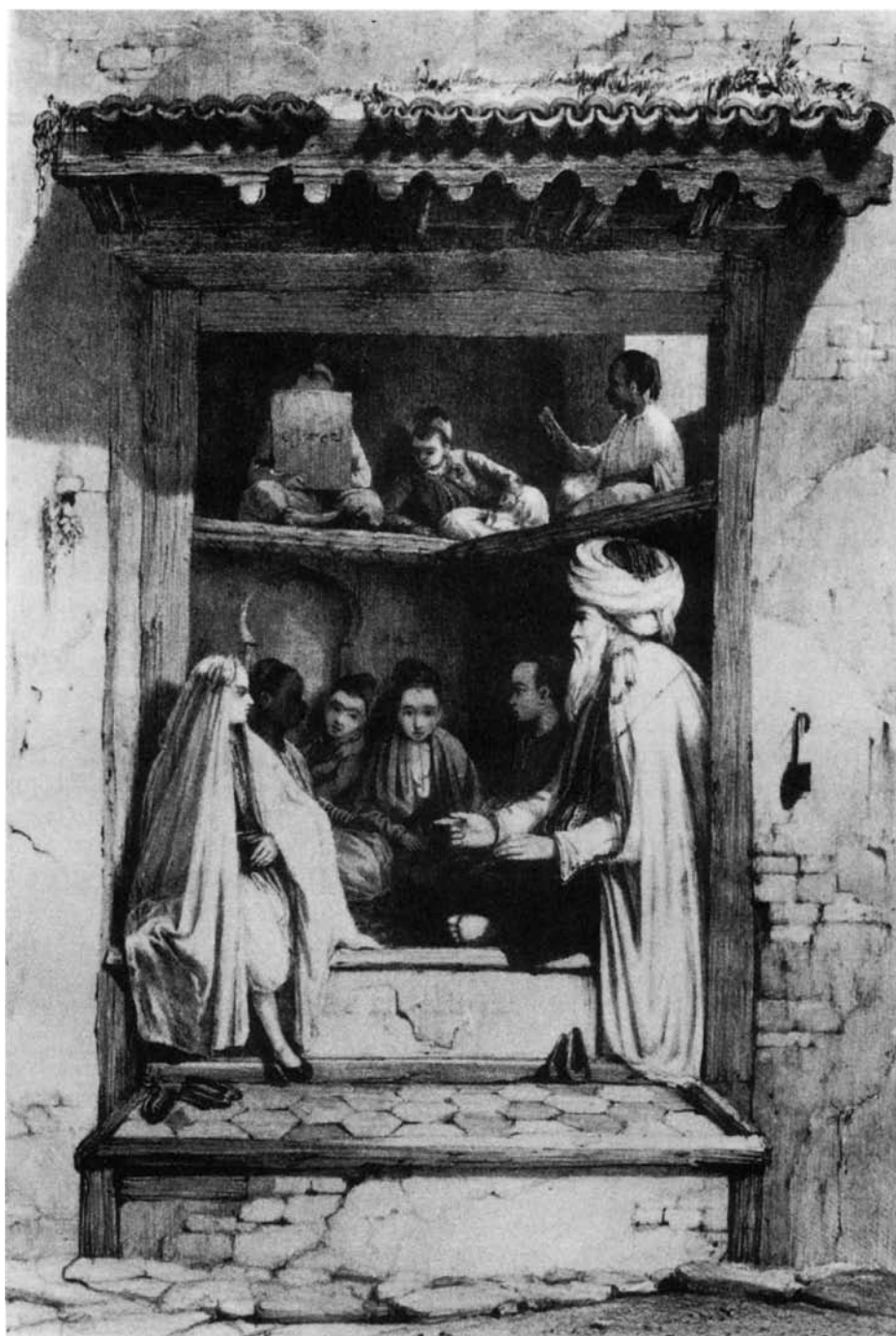
Les contemporains distinguaient nettement le citadin (*ḥ'adhari*) de l'homme des campagnes (*badawi*). Les fondements de cette distinction? D'un côté, règne la culture écrite, élaborée, de l'autre, l'oralité et la tradition répétitive; sur le plan religieux, d'une part, le *ʿālim* [savant] enseigne la loi, d'autre part, le marabout opère, et le « culte audiovisuel » triomphe⁹. Sur le plan matériel, la monnaie et les activités qu'elle postule animent la vie des cités,

6. L. Valensi, 1977, insiste sur l'homogénéité du corps social maghrébin, caractérisé par la prépondérance des relations agnatiques patrilineaires. Pour notre part, nous sommes sensibles aux différences entre les sociétés rurales et les sociétés citadines, et avons relevé les spécificités de ces dernières à plusieurs reprises, en particulier dans M. H. Chérif, 1979b, et notamment p. 235-277.

7. R. Gallissot et L. Valensi, 1968, p. 58-60; L. Valensi, 1978, p. 574-586; A. Laroui, 1970, p. 244-267; J.-C. Vatin, 1974, p. 104-110.

8. M. H. Chérif, n. d.

9. E. Gellner, 1969, p. 7-8.



17.2. Une école coranique à Alger, en 1830.

[Source : C. A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine. Conquête et colonisation*, 1964, Paris, PUF. Illustration reproduite avec l'autorisation de la Bibliothèque nationale, Paris.]

alors que l'économie de subsistance et le faible développement des forces productives — démographique, technologique — caractérisent les campagnes. Du point de vue social, si, dans la ville, la hiérarchisation en même temps que l'individualisation se font sentir, dans les campagnes, en revanche, l'organisation lignagère, ou plus exactement patrilinéaire, domine: les groupes humains se définissent par leur rattachement — plus mythique que réel — à un ancêtre éponyme (« fils de... »). La société bédouine se présente comme formée de « segments » juxtaposés, alliés ou opposés selon certaines règles dictées moins par les liens du sang que par le milieu naturel ou la nécessité de l'équilibre de l'ensemble¹⁰. Le principe lignager implique l'égalitarisme théorique des « frères » ou « cousins », ennemis dans certains cas, l'appropriation collective, du sol et la solidarité dans le travail. La décision appartient à un *shaykh* (ou, chef, étymologiquement « le vieux »), « élu » — ou, plus exactement, choisi, par les chefs de famille à chaque niveau de la subdivision du groupe.

Cette organisation bédouine ou rurale, schématiquement décrite, comment l'interpréter? Les segmentaristes n'y voient qu'un simple modèle, sans bases matérielles réelles, une pure reconstitution « structurale », mythique de la réalité; tout est lignage et discours justificateur généalogique, dans les *kabīla*, les villages, et peut-être même au sein de la ville¹¹. Cette interprétation, on s'en doute, a fait l'objet de critiques: on lui a reproché de faire peu de cas des éléments matériels réels de l'organisation sociale, préférant les bases biologiques de ces groupements élémentaires à l'adaptation à un milieu naturel très présent, et d'analyser les communautés rurales sans référence à l'environnement islamique ou du *Makhzen*, méconnaissant ainsi le facteur de l'évolution historique, etc.¹².

Pour notre part, nous nous bornerons à constater que si les traits « segmentaires » sont bien marqués dans les endroits reculés, et parmi les populations isolées, ils s'estompent ou disparaissent, en revanche, dans les campagnes ouvertes aux influences de la cité ou du marché: le plat pays des villes (dans un rayon d'une dizaine à une trentaine de kilomètres, selon nos estimations¹³); les oasis reliées au grand trafic; quelques régions spécialisées dans un produit hautement commercialisé (les grains dans les zones du *mulk* [propriété] céréalier, les huiles du Sahel tunisien, etc.). L'influence de la cité s'y fait sentir dans l'économie (l'argent ou le capital en nature); le régime foncier (affirmation de la propriété nette régie par le droit écrit); les rapports sociaux — impliquant en partie subordination et exploitation (le personnage du *khammās* [métayer au quint] est familier dans ces zones)¹⁴. Même si la référence généalogique reste fondamentale, et la petite exploitation familiale très répandue dans ces secteurs « ouverts », ceux-ci ne présentent pas moins une originalité certaine par rapport aux régions « tribales » ou montagnardes.

10. E. Gellner et C. Micaud, 1973, p. 59-66.

11. Voir *supra*, notes 6, 9 et 10.

12. A. Laroui, 1977, p. 174-178; L. Ben Salem, 1982.

13. M. H. Chérif, 1979*b*.

14. S. Bargaoui, 1982.

Extrêmement diverses, faiblement intégrées, mettant en œuvre une technologie « traditionnelle » de bas rendement, les sociétés maghrébines et le Makhzen qui les dominait, en partie grâce à des moyens importés, présentaient certes maintes faiblesses; mais ils réussissaient, malgré tout, à maintenir un équilibre que le retour en force des flottes et des mercantis européens allaient irrémédiablement compromettre après 1815.

L'offensive européenne

Les guerres napoléoniennes prenant fin en 1815, cette offensive, appuyée sur des forces désormais irrésistibles, se déclenchait au Maghreb et bientôt dans le reste du monde. Jusqu'en 1850-1860, les exigences du marché étaient les plus impératives, car la production s'accroissait au rythme de l'industrialisation en Europe, les prix s'abaissaient par le même mouvement, et les termes de l'échange se détérioraient. Dans la conjoncture sévère de l'époque, la concurrence s'exacerbait et la politique européenne d'expansion outre-mer devenait plus agressive¹⁵. Dès 1816, la flotte anglaise de lord Exmouth, en 1819, celle de l'amiral Freemantle, accompagnée cette fois-ci par la division navale française de l'amiral Jurien, venaient signifier aux puissances « barbaresques » l'interdiction de la guerre de course décidée par le concert des nations européennes. Mais, derrière ce noble motif, se dissimulaient des visées mercantiles, puisque les Français réclamèrent pour leurs nationaux — surtout provençaux — et les Anglais pour leurs clients italiens, espagnols — rivaux des Français — de larges avantages commerciaux. C'était le début d'une politique promise à d'heureux lendemains, et dont la finalité était la soumission des pays maghrébins aux exigences de plus en plus fortes de l'économie et de la politique européennes¹⁶. Les instructions données au nouveau consul de France, envoyé à Tunis à la tête d'une escadre en 1824, mettaient l'accent sur « la nécessité de replacer cette puissance inférieure [la régence] dans les rapports convenables à la dignité et aux intérêts du royaume [de France] »¹⁷. Le commerce européen, et surtout français, tira de cette « nécessité » le plus grand bien, puisqu'il se développa rapidement à la faveur d'un régime exceptionnellement avantageux, révoltant d'injustice: toutes les combinaisons, même les plus louches, étaient d'avance assurées du succès grâce à l'appui du consul européen intéressé. « S'il n'y avait pas de Barbaresques, il faudrait en créer », s'écriait un des négociants français établi à Tunis¹⁸. De même, l'« honneur national » qui trouve au Maghreb des satisfactions ou des compensations à peu de frais: on sait que l'expé-

15. R. Schnerb, 1957, p. 44-45; M. H. Chérif, 1970.

16. A. Laroui, 1970, p. 275 et suiv.

17. Archives du Quai d'Orsay, Correspondance consulaire, Tunis, vol. 44: « Instructions au Consul général de France à Tunis, en date du 28 novembre 1823 ».

18. *Ibid.*, vol. 48, lettre du 10 août 1830 (Délibérations de la « nation » française à Tunis).

dition d'Alger, en 1830, a été décidée par un régime aux abois, soucieux de restaurer son prestige et de raffermir ses positions en France même.

Parallèlement au commerce, se développèrent les affaires de tout ordre, et en particulier les opérations de prêt ou d'usure. Un exemple parmi d'autres: à court d'argent, le bey de Tunis prend l'habitude de vendre, à l'avance, aux négociants européens l'huile de son pays, dont il monopolise le commerce; la récolte venant à manquer en 1828, ces négociants exigent et obtiennent le remboursement de leurs avances au cours de l'huile à l'époque à Marseille¹⁹. Les ennuis du bey ne sont pas pour autant terminés. Dans les années 1830, le poids des dettes — renouvelées — retombe, d'une part, sur quelques grands personnages comme le premier ministre, totalement ruiné à cette occasion, et, d'autre part, sur les producteurs d'huile du Sahel, qui doivent acquitter plus de 2 millions de francs entre 1832 et 1845²⁰. Suprême subtilité, les négociants obligent le bey à exiger de ses sujets de l'argent et non de l'huile, en remboursement de ses avances, afin de se réserver les bénéfices du commerce de cette denrée: ils se substituent au bey dans la pratique des avances aux producteurs avant la récolte, et, dès 1838, un certain nombre de ceux-ci, débiteurs défaillants, se voient saisir leurs biens²¹.

L'engrenage des prêts est amorcé: il ne fait que se développer par la suite. Vers 1860, quand les capitaux abondent en Europe et que le taux d'intérêt s'avilit, quand les États maghrébins — encore indépendants pour la plupart — s'engagent dans la voie des « réformes » à la suggestion des consuls et conseillers étrangers, la pénétration européenne prend une autre tournure: de marchande elle se fait plus financière. L'Algérie s'ouvre aux entreprises capitalistes (la « colonisation aux gants jaunes » dans le domaine agricole, les banques, les entreprises de travaux publics, les mines, etc.)²².

Plus typique est le phénomène en Tunisie, dont les finances furent mises en coupe réglée, puis sous tutelle européenne, en l'espace d'une dizaine d'années (entre 1859 et 1869 environ). Poussé sur la voie de la « modernisation » et des grands travaux par les consuls français et anglais de l'époque, le gouvernement beylical se lance dans de folles dépenses pour acquérir en Europe, à des prix exorbitants, un matériel militaire ou naval désuet (par exemple, des canons d'un vieux modèle rayés à l'extérieur, en 1865), pour faire effectuer par des concessionnaires étrangers, à des conditions très onéreuses, des travaux d'une utilité douteuse (réfection de l'aqueduc romain de Carthage, construction d'hôtels consulaires pour les représentants des puissances européennes à partir de 1859²³, etc.). Fatalement, le bey est amené à

19. M. H. Chérif, 1970, p. 741-742; K. Chater, 1984, p. 335-338.

20. Archives générales du gouvernement tunisien, registres n^{os} 2348, 2349, 2433, etc., citées par I. Saādoui, dans un mémoire de recherche sur le commerce extérieur tunisien dans la première moitié du XIX^e siècle, 1980.

21. *Ibid.*, et L. Valensi, 1977, p. 343.

22. A. Rey-Goldzèiguer, 1977, p. 583-606.

23. A. Ibn Abī-Dhiyāf, 1963-1964, tome IV, p. 261-264; J. Ganiage, 1959, p. 190-192.

s'endetter de plus en plus, d'abord auprès des courtiers et agents financiers locaux — surtout des Juifs livournais, sous protection européenne — qui détiennent, en 1862, près de 28 millions de francs de créances, souscrites par le gouvernement à des taux usuraires²⁴.

À partir de 1863, le bey fait appel au crédit extérieur, en principe moins onéreux que le crédit local; et des emprunts — autorisés par le gouvernement français — sont lancés sur la place de Paris. Mais grasses commissions, pots-de-vin, tripotages ou franchises escroqueries, au profit de faiseurs européens (les banquiers juifs d'origine allemande Erlanger et Oppenheim, le directeur du Comptoir d'escompte Pinard, etc.) et d'agents peu scrupuleux du bey (le premier ministre Mustafâ *Khaznadâr*) réduisent à peu de chose les sommes empruntées et réellement encaissées par le *beylik*²⁵. Ces emprunts augmentent rapidement la dette nationale: près de 100 millions de francs au début de 1866, 160 en février 1870, pour des recettes annuelles de l'État de l'ordre de 10 à 15 millions de francs²⁶.

Aux prises avec une conjoncture très difficile (les mauvaises récoltes de 1866 à 1870, et même la famine et l'épidémie en 1867), le gouvernement beylical est bientôt en faillite: les puissances française, anglaise et italienne imposent au bey une commission financière internationale qui prend sous son contrôle tous les revenus de l'État tunisien afin d'assurer le paiement de la dette publique (5 juillet 1869) en annuités fixées à 6 millions et demi de francs²⁷. La période de 1870 à 1881 est marquée par un certain répit politique en Tunisie, à la faveur de l'éclipse de la France après sa défaite, et de la gérance honnête et éclairée de *Khayr al-Dīn*, premier ministre de 1873 à 1877. Mais la pénétration capitaliste ne continue pas moins, par l'intermédiaire des organismes bancaires: The London Bank of Tunis, associée aux Baring, Glynn, Mills, etc., de 1873 à 1876; la Société marseillaise de crédit, soutenue par le Crédit industriel et associée aux frères Péreire, ainsi qu'au Comptoir d'escompte, à la Banque des Pays-Bas, etc., surtout de 1877 à 1881. Opérant par le biais de filiales ou associés à certaines entreprises industrielles comme la Société des Batignolles, les consortiums capitalistes arrachent d'avantageuses concessions à un bey désarmé: banques à privilèges, voies ferrées, mines, ports, immenses domaines fonciers²⁸. Par son intervention dans les travaux d'infrastructure et même dans la production, le capitalisme prépare la voie à la colonisation directe du pays. Par les intérêts mis en jeu, il appelle et justifie à l'avance l'intervention politique, à savoir l'expédition militaire qui aboutit rapidement à l'établissement du protectorat français en Tunisie, le 12 mai 1881.

En Algérie, la pénétration européenne prit une tournure quelque peu différente du fait de la conquête précoce du pays en 1830. En plus des

24. J. Ganiage, 1959, p. 195.

25. Voir J. Ganiage, 1959, p. 203-216 et M. Bdira, 1978, p. 121-124.

26. J. Ganiage, 1959, p. 335-402.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*, p. 421-426, 463-471, 564-588, 600-608 et 640-661.

inévitables intérêts du capitalisme marchand, puis bancaire, les colons manifestèrent leur appétit de terres algériennes et en réclamèrent aux autorités. Celles-ci leur en procurèrent par divers moyens: confiscations (surtout après les grandes révoltes comme celle de 1871)²⁹; cantonnement dont furent l'objet et la victime les communautés rurales (en vertu des ordonnances et circulaires militaires des années 1840, en premier lieu)³⁰; encouragements à la division des terres « collectives » et à la mobilisation de la propriété (loi du 26 janvier 1873, par exemple)³¹. Les quelques tentatives de protection de la propriété locale (communale, en particulier), comme le senatus-consulte de 1863, firent long feu devant la pression du milieu « coloniste ». En 1882, la propriété européenne accaparait déjà près de 1 073 000 hectares (en 1890, 1 337 000), principalement dans la zone tellienne³². On en devine sans peine les conséquences pour la société autochtone.

Les facteurs du changement

Sous ses diverses formes, directe ou indirecte, marchande ou financière, la pénétration européenne eut pour effet de rompre l'équilibre ancien du Maghreb. Quels furent les principaux agents de transformation et selon quel processus celle-ci eut-elle lieu? Quel fut l'impact de la pression européenne sur les différentes catégories de la population?

Le commerce maritime, effectué par des négociants européens — ou, dans de rares cas, par leurs agents ou alliés locaux —, fut le premier en date de ces facteurs de changement. Il affaiblit graduellement, jusqu'à se substituer à lui, le grand commerce traditionnel caravanier ou même maritime avec le Levant³³ à l'exception du trafic transsaharien de la Libye, qui reprit de la vigueur vers 1845 et maintint ses positions jusqu'aux alentours de 1880³⁴. Au Maghreb même, les produits industriels d'Europe (textiles, produits métallurgiques, matériel militaire, etc., jusqu'aux boutons de guêtres) et les denrées coloniales importées (sucre, thé et café) gagnèrent assez rapidement la riche clientèle maghrébine, puis de plus larges catégories sociales. Les importations gonflèrent bien plus rapidement que les exportations, provoquant une hémorragie monétaire aux multiples conséquences, notamment en ce qui concerne les devises³⁵. En second lieu, le produit européen manufacturé s'est mis à concurrencer le produit artisanal similaire et a fini par le supplanter auprès de la clientèle aisée du pays ou de l'extérieur: un cas typique est celui de la chéchia tunisienne (bonnet de laine rouge), dont les exportations, jusqu'en 1861-1862, se chiffraient à quelque 3 millions de

29. C. R. Ageron, 1968, vol. I, p. 24-36.

30. C. A. Julien, 1964; A. Rey-Goldzeiguer, 1977, p. 139.

31. C. R. Ageron, 1978, vol. I, p. 78-88.

32. *Ibid.*, p. 94-102.

33. L. Valensi, 1969a, p. 70-83; N. Saldouni, s. d., p. 39-40.

34. J.-L. Miège, 1975.

35. M. H. Chérif, 1970, p. 728-729; L. Valensi, 1978, p. 583.

francs par an; elles ne représentaient plus, en 1864-1865, que la moitié de cette somme; puis 850 000 francs en 1869-1870; pour tomber, enfin, à 250 000 francs par an en 1875-1876³⁶. Il est vrai que la concurrence européenne touchait essentiellement la production artisanale de luxe et le grand commerce; mais le petit artisan, comme le marchand détaillant, était aussi lésé par la perte de la clientèle aisée, le désordre monétaire, la fiscalité tentaculaire et enfin, la paupérisation générale.

Ce processus ainsi que la monétarisation de l'économie au profit d'une minorité furent responsables du recours généralisé à l'emprunt ou plutôt à l'usure. Outre l'endettement du *beylik* à Tunis, qu'on a déjà évoqué, l'usure a exercé ses ravages jusqu'au fond des campagnes: la correspondance des *kā'id* [gouverneurs de provinces] tunisiens revient régulièrement sur la question des créances — en faveur des négociants européens surtout, mais aussi de certains notables locaux — non honorées. Dans les registres notariaux, conservés à partir de 1875 en Tunisie, foisonnent les actes usuraires passés par d'humbles paysans avec des prêteurs du cru — surtout juifs³⁷. La situation est probablement pire en Algérie où « il n'est malheureusement que trop vrai que les progrès de l'usure [...] ont été une conséquence de l'occupation française », avoue le général Martimprey, sous-gouverneur de l'Algérie, en 1860. Les révoltes et les répressions qui les suivent, la désagrégation des *kabīla* et des structures traditionnelles, l'introduction de l'économie monétaire et des profiteurs de tout poil jusqu'au fond des campagnes, tout cela, ajouté aux méfaits du climat et à l'avidité du fisc, favorise le développement de l'usure, une des « sept plaies » de l'Algérie coloniale³⁸.

Liée aux difficultés de l'État en Tunisie et au Maroc, et à l'exploitation coloniale en Algérie, la fiscalité, de son côté, se fait lourde, dévorante. Sous l'aiguillon de la nécessité, le bey de Tunis établit une sorte de monopole sur le commerce de l'huile — principal produit d'exportation — dès le début des années 1820.

Il doit y renoncer par le traité que lui impose la France au lendemain de la prise d'Alger, en août 1830; mais il introduit de nouveaux monopoles et multiplie les contributions indirectes et les fermages d'impôts dans les années 1840³⁹; il opère une remise à jour du taux et de l'assiette des anciens impôts pesant sur la production, et institue un impôt de capitation (*i'āna* ou *majba*) en 1856⁴⁰. La grande révolte tunisienne de 1864 est provoquée par la décision de doubler le taux de cette *majba*. Avec quelques années de retard, le Maroc connaît les mêmes difficultés financières que la Tunisie, et a recours aux mêmes expédients désastreux pour leur faire face⁴¹. En Algérie,

36. P. Pennec, 1964, p. 257.

37. S. Bargaoui, 1983, p. 353-357.

38. C. R. Ageron, 1968, vol. I, p. 370-372 et 383-386; A. Rey-Goldzeiguer, 1977, p. 171-172 et 484-485.

39. A. Ibn Abī-Dhiyāf, 1963-1964, vol. IV, p. 43-48, 55-56, 80-83, 144-156; L. C. Brown, 1974, p. 134-137 et 340-349; K. Chater, p. 553-560.

40. A. Ibn Abī-Dhiyāf, vol. IV, p. 203-208; J. Ganiage, 1959, p. 101-102.

41. J.-L. Miège, 1961-1963, vol. II, p. 225-243; G. Ayache, 1979, p. 97-138.

les autochtones furent astreints au paiement des traditionnels « impôts arabes » et de nouveaux « impôts français » (rappelons, en particulier, l'aberrante taxation communale qui fit dire à Jules Ferry, en 1892, que c'était « l'exploitation de l'indigène à ciel ouvert »). Ils durent également acquitter les impôts indirects, le montant en argent des diverses corvées, sans parler des lourdes indemnités de guerre en cas de révolte (celle qui suivit l'insurrection de 1871 absorba quelque 70 % de la valeur des terres des Kabyles⁴²).

Dans la situation nouvelle que créaient le bouleversement des structures économiques et sociales et le saignement à blanc des populations par la fiscalité et l'usure, les traditionnelles crises liées au climat — plus nombreuses au XIX^e qu'au XVIII^e siècle, semble-t-il — prenaient dès lors des proportions catastrophiques. Celles de 1866-1869 en Tunisie et en Algérie, de 1878-1881 au Maroc, firent des coupes sombres dans la population, et affaiblirent irrémédiablement l'économie et la société locale⁴³.

Les bénéficiaires de la crise

Comme ailleurs, la situation qui prévalut dans le Maghreb de l'époque eut ses profiteurs. D'abord la colonie européenne, forte en Algérie de quelque 164 000 individus en 1855, 245 000 en 1872 et 375 000 en 1882⁴⁴. En Tunisie, elle s'élevait à environ 11 000 personnes en 1856, 14 000 en 1870 et près de 19 000 en 1881⁴⁵. En Libye, les effectifs restèrent faibles jusqu'aux premières années du XX^e siècle. Quoique la majorité de ces Européens d'Algérie et de Tunisie fussent de condition modeste, ils ne se trouvaient pas moins dans une position très privilégiée par rapport à la masse des autochtones. Il en était de même d'une minorité de Juifs qui réussirent à s'intégrer, d'une façon ou d'une autre, dans les circuits capitalistes européens, et profitèrent de leur rôle d'intermédiaires entre ces circuits et la masse des autochtones⁴⁶. Quelques musulmans, mais ils furent rares, parvinrent à jouer ce rôle : agents des consuls, courtiers et, surtout, associés des maisons de commerce européennes, qui cherchèrent rapidement à se soustraire à l'autorité musulmane pour se mettre sous la protection des consuls européens en Tunisie, en Libye et au Maroc⁴⁷. Plus célèbre est le cas des grands serviteurs du *Makhzen* qui exploitèrent leur fonction pour s'enrichir démesurément à la faveur des circonstances troubles traversées par leur

42. C. R. Ageron, 1968, vol. I, p. 249-265. Citation de Jules Ferry, p. 452.

43. L. Valensi, 1977, p. 307 et 315; J. Poncet, 1954, p. 316-323; A. Rey-Goldzeiguer, 1977, p. 441-493.

44. C. R. Ageron, 1979, p. 118-119.

45. J. Ganiage, 1959, p. 44-45; A. Mahjoubi, 1977, p. 33, note 84.

46. J. Ganiage, 1959, p. 312-313; A. Laroui, 1977, p. 310-314.

47. Débuts de la question de la protection « infidèle » accordée à des musulmans, relatés d'une manière favorable à cette protection dans Ibn Abī-Dhiyāf, 1963-1964, vol. IV, p. 117-118; J. Ganiage, 1959, p. 181-182. Pour le Maroc, voir A. Laroui, 1977, p. 251-254 et 314-315; B. Brignon *et al*, 1967, p. 291 et 294.

pays: ainsi, Mustafā Khaznadār, premier ministre tunisien de 1837 à 1873, a accumulé une fortune estimée au bas mot à quelque 25 millions de francs, et dont la plus grande partie fut placée en France⁴⁸.

Dans les campagnes, le pouvoir colonial en Algérie et l'autorité affaiblie du bey en Tunisie durent s'appuyer sur certains personnages qui exercèrent une sorte de pouvoir « féodal » au détriment de leurs administrés; tels Muḡrānī jusqu'à sa révolte et sa mort en 1871 en Algérie⁴⁹ et 'Alī ibn Khalīfa dans le Sud-Est tunisien de 1840 à 1881 (avant qu'il ne prît la tête de la résistance contre la France à cette dernière date, et avant son exil en Libye)⁵⁰. Du même ordre nous paraît l'ascension de certaines familles religieuses qui accaparèrent héréditairement les hautes charges soit de l'islam lettré et quasi officiel (surtout en Tunisie)⁵¹, soit de l'islam confrérique (en Algérie et au Maroc)⁵².

Les victimes de la crise

Les victimes furent légion à souffrir de la conjonction des multiples facteurs déjà évoqués: mauvaises récoltes, conséquences de l'intégration du Maghreb au marché mondial, fiscalité immodérée; à quoi s'ajoutaient, pour l'Algérie, les dévastations de la guerre de conquête et les rigueurs de la loi du vainqueur, qui impliqua l'accaparement d'une partie des meilleures terres par une minorité étrangère. Il en résulta, sans tarder, la paupérisation quasi généralisée et la désorganisation des structures traditionnelles, menant inévitablement à la catastrophe économique et démographique au cours d'une crise comme celle de 1866-1869⁵³.

Quelles furent les réactions des victimes? Tout d'abord, la résignation « fataliste », dénoncée à l'envi par tous les observateurs européens des sociétés musulmanes au XIX^e siècle: « La résignation est encore plus forte que la colère dans cet étonnant islam » ou, plutôt, « dans cette confédération nouvelle des meurt-de-faim », écrivait, en 1892, Masqueray à propos des musulmans d'Algérie⁵⁴. De ces dispositions, comme antérieurement de la volonté de lutter, auraient profité tout naturellement santons locaux et confréries, rares môles de résistance dans un monde qui partait à la dérive⁵⁵. Dès les débuts du XIX^e siècle, non sans rapport avec les graves événements qui agitaient certaines régions du monde d'alors, puis le Maghreb lui-même, on constate une nette réactivation de l'institution confrérique: chez les

48. J. Ganiage, 1959, p. 426-436.

49. M. Lacheraf, 1978, p. 53-60; biographie de Muḡrānī dans A. Rey-Goldzeiguer, 1977, p. 775.

50. A. Kraiem, 1983, p. 145-158.

51. A. H. Green, 1978, p. 93-95. La tendance exclusiviste des grandes familles religieuses s'accroît à partir des années 1860 et après, non sans rapport avec la crise du pays et du régime.

52. Voir *infra*, notes 55 et 56 ci-dessous.

53. Voir *supra*, note 43.

54. Cité par C. R. Ageron, 1968, vol. I, p. 128.

55. J. Berque, 1978, p. 423-429.

plébéiens darḳāwa, soulevés contre l'ordre turc dans les premières années du XIX^e siècle, chez les notables tijāniyya, enclins à la méditation intérieure et au compromis avec les autorités (mêmes françaises après 1830), chez les Ḳadiriyya et Raḥmāniyya, qui dirigèrent à un moment ou à un autre la lutte contre l'occupant. Le phénomène a été particulièrement bien observé, sinon mis en exergue, en Algérie, où le démantèlement de l'islam lettré et citadin et, d'une façon générale, des cadres traditionnels de la société aurait une fois de plus fait refluer les masses musulmanes vers les *zāwiya* [sanctuaires] et confréries⁵⁶. Dans la Tunisie du XIX^e siècle également, il nous a semblé que ces dernières manifestaient une nouvelle vitalité après une longue période de relative atonie, et que certains santons ou représentants de confréries prenaient un relief particulier à l'époque⁵⁷. Cette tendance était encore plus nette au Maroc, terre de prédilection des *zāwiya* et des confréries !

À l'autre extrémité du Maghreb, aux confins de l'Égypte, était fondée en 1843 la *zāwiya* sanūsiyya, qui, en quelque soixante ans, édifia une véritable puissance religieuse et politique non seulement en Cyrénaïque, mais bien au-delà, au Soudan, au Sahara et ailleurs: elle compte jusqu'à 146 filiales vers 1900⁵⁸. Bien que les études précises manquent sur les rapports entre l'agression européenne et le développement maraboutique et confrérique, nous n'hésitons pas à voir un lien de cause à effet entre les deux phénomènes.

Autre conséquence de la pénétration ou de la conquête européenne, les révoltes se multiplièrent en prenant de plus en plus d'ampleur dans le Maghreb du XIX^e siècle. Forme élémentaire de résistance ou moyen de survie, l'acte individuel de banditisme, de vol, d'incendie ou de dégradation des forêts devenait un fait quotidien de la campagne, surtout aux époques de crise (cas de la Tunisie des années 1860)⁵⁹. Les révoltes locales se firent également nombreuses, non seulement dans l'Algérie occupée jusqu'en 1881 (date de la dernière grande insurrection des *ḳabīla* dans le Sud oranais)⁶⁰ mais également au Maroc et en Tunisie, où, dès les lendemains de 1815, elles ponctuèrent de nouveau la chronique après une accalmie de plus d'un demi-siècle. Certaines, plus étendues, mobilisaient de vastes régions, sinon tout un pays: soulèvements des *ḳabīla* et montagnards libyens contre les occupants ottomans, au cours desquels s'illustrèrent des héros de légende — Ghūma al-Maḥmūdī et 'Abdul-Djalīl — et s'exprimèrent les linéaments d'une première conscience « arabe » dans la lutte contre les Turcs (vers 1835-1843)⁶¹;

56. C. R. Ageron, 1968, vol. I, p. 293-301; Y. Turin, 1971, p. 110-115, 129-145.

57. L. C. Brown, 1974, p. 174-183; A. Ben Achour, 1977, p. 218-222; A. H. Green, 1978, p. 65-67 (voir notes 40, 41, 42, 43, 44 en particulier).

58. E. E. Evans-Pritchard, 1949.

59. Abondantes informations sur le trouble des campagnes dans Correspondance des *ḳā'id* [gouverneurs de province], conservée aux Archives générales du Gouvernement tunisien; M. H. Chérif, 1980.

60. M. Lacheraf, 1978, p. 69-87; Actes du Colloque tenu à Alger, en février 1982, sur le thème de la résistance armée en Algérie au cours du XIX^e siècle.

61. Archives générales du Gouvernement tunisien, carton 184, dossiers 1020-1023: voir, en particulier, la lettre de Ghūma au bey de Tunis en date du 10 dū l-ḳi'da 1271 (fin juillet 1855), dossier 1020.

insurrection de toutes les *ḵabīla* tunisiennes, liguées en 1864 quand l'endettement extérieur provoqua une aggravation de la fiscalité; embrasement de la Kabylie et des régions avoisinantes en Algérie, en 1871, à la nouvelle de l'avènement du régime civil — favorable aux colons — et à l'occasion de la défaite de la France devant la Prusse. Ces grandes équipées se soldèrent toutes par l'échec, imputable autant à la puissance de feu des armées régulières qu'à la division — structurelle — des *ḵabīla* insurgées.

Tout aussi peu efficaces se révélèrent les tentatives de réformes entreprises ici et là pour restaurer l'équilibre compromis: nous les étudierons dans le cadre de la situation des différents pays maghrébins.

L'Algérie

À des dates variables, les pays du Maghreb tombèrent sous la domination européenne directe: l'Algérie en 1830, la Tunisie en 1881, la Libye en 1911 et le Maroc, l'année suivante. Il est évident que ce décalage chronologique ne saurait être le résultat de simples accidents historiques, mais qu'il traduit une plus ou moins grande résistance intérieure.

De tous les régimes maghrébins, la régence d'Alger conservait le mieux ses caractères allogènes au début du XIX^e siècle, du moins au niveau d'Alger et du gouvernement central: celui-ci ne cessait d'être l'apanage exclusif des Turcs, qui ont su maintenir plus longtemps qu'ailleurs leurs privilèges de « caste » dominante. La raison de cette originalité algérienne serait à chercher dans la ruralité plus accentuée du pays par rapport au reste du Maghreb: la société y était plus divisée, plus segmentée qu'ailleurs; la classe « bourgeoise » (*balḍī*), qui aurait pu assimiler les conquérants, plus faible; et la culture citadine moins développée.

Conclura-t-on à l'immobilisme du régime politique algérien? Ce n'est guère possible. Tout au long du XVIII^e siècle, une sorte d'oligarchie restreinte, toujours turque, se consolide à Alger au détriment de la turbulente milice des janissaires: elle recruta le dey en son sein et conféra une plus grande stabilité aux institutions centrales. Le sens de l'évolution est clair: recul progressif de l'élément purement militaire et allogène au profit de la fraction « politique » de la classe dirigeante. Son aboutissement est la « révolution » d'Alī *Khūdja*, qui, en 1817, mate la milice et prend appui sur des éléments locaux *kologlu*, (métis de Turcs et d'Arabes) et *z̄wāwa* (Kabyles)⁶². C'est exactement l'évolution « tunisienne » ou « tripolitaine », mais avec un siècle de retard. Dans les provinces (*beylik*) de l'Est ou de l'Ouest, les changements sont plus précoces: depuis le XVIII^e siècle, les beys y furent amenés à compter sur des forces armées essentiellement « arabes » et à pratiquer une habile politique d'alliance avec les notables

62. P. Boyer, 1970a, p. 121-123; 1970b, p. 92.

locaux⁶³. C'est l'une des raisons pour lesquelles la résistance à l'occupation française dans ces provinces a été plus longue et plus opiniâtre qu'à Alger et dans sa région.

Ces indices d'évolution n'ont pas empêché que le régime « algérien », dans son ensemble, conserve presque jusqu'à la fin son caractère allogène, générateur de contradictions et de conflits aigus. De graves soulèvements d'origine religieuse — confrérique — secouèrent l'ouest du pays entre 1803 et 1805, et une bonne partie de la Kabylie en 1814-1815⁶⁴. Une sorte de réaction « nationale » se dessinait avant la conquête française; elle préfigurait l'entreprise de 'Abd al-Ḳādir, au lendemain de cette conquête.

L'expédition d'Alger fut décidée pour des raisons de politique intérieure française, mais ne correspondait guère aux exigences de l'économie et de la société de la France de l'époque: d'où les flottements et les contradictions de la politique de celle-ci, au lendemain de sa victoire. On pensa en particulier à l'occupation restreinte de certaines portions littorales autour des principales cités, quitte à abandonner l'intérieur à des chefs importés (des princes tunisiens furent proposés en 1830 et 1831), ou choisis après négociations avec ceux qui tenaient réellement le pays: le bey Aḥmad de Constantine en 1832, puis l'émir 'Abd al-Ḳādir⁶⁵.

Au contraire de son rival de Constantine qui perpétua, en le perfectionnant, le système turc — ou *koloklu* — dans le Constantinois de 1830 à 1837⁶⁶, à la différence des marabouts millénaristes (Bū Ma'za dans la région du Wādī Chelif entre 1845 et 1847, le « sultan » de Wargla, un autre *mahdī* « politique » dans le Sud-Est algérien, en 1851-1853)⁶⁷, 'Abd al-Ḳādir tenta de fonder un véritable État « national » et de faire éclore une certaine « nationalité arabe » (selon ses adversaires mêmes)⁶⁸. Né en 1808 dans une famille maraboutique, il fut et demeura avant tout un homme d'études (*'ālim*) et un réformiste au sens de l'époque: il prêcha le retour aux sources de la foi, condition première de la régénérescence de l'*umma*. Dans l'état d'anarchie où était plongé le pays, chefs de *ḳabīla* et marabouts de l'Oranais l'élurent comme chef unique de la résistance, en novembre 1832.

Par son ascendant personnel, par la diplomatie ou par la force, il réussit à unir autour de lui les populations des deux tiers de l'Algérie, au faite de sa puissance en 1839. Aussi, dans la perspective d'une occupation restreinte, les autorités françaises (Desmichels en 1834, Bugeaud en 1837) s'entendirent-elles avec lui et reconnurent-elles son autorité à l'intérieur du pays, contre, il est vrai, son acceptation de l'occupation française dans les régions littorales. Elles lui prêtèrent même de l'aide un moment contre ses adver-

63. P. Boyer, 1970b, p. 87-88; A. Laroui, 1970, p. 248-249.

64. P. Boyer, 1970a, p. 119-121; N. Saïdouni, s. d., p. 59-61.

65. Pour ce qui concerne l'émir 'Abd al-Ḳādir, nous disposons d'une importante bibliographie; voir, par exemple, M. Lacheraf, 1978; A. Sa'dallah, 1983, vol. II, p. 40-46; R. Gallissot, 1965; C. R. Ageron, 1977, vol. I, p. 19-49.

66. A. Temini, 1978.

67. A. Rey, 1978.

68. Voir note 65 ci-dessus.

saïres. Peu à peu, ‘Abd al-Ḳādir a été amené à concevoir une organisation étatique, sinon centralisée, du moins unificatrice, inspirée à la fois des principes coraniques (fiscalité, justice) et des réalités locales (adéquation de l’organisation « administrative » et guerrière à l’état social du pays). Ce que reconnaissait Bugeaud, le vainqueur d’‘Abd al-Ḳādir, lui-même : « L’organisation de l’émir, basée [...] sur une parfaite connaissance des localités, des rapports des tribus entre elles, des intérêts divers, en un mot sur une grande intelligence des hommes et des choses, m’a paru devoir être conservée. » Cette ébauche d’État « national » autant que les sentiments religieux et patriotiques, intimement liés, auxquels il fit appel expliquent la vigueur et la longueur de la résistance de l’« émir des croyants » (de 1832 à 1847). Mais le fantastique écart entre ses forces et celles de ses adversaires (Bugeaud mobilisa plus de cent mille soldats contre lui), la tactique de la terre brûlée à laquelle eut recours ce dernier et, surtout, l’état de division de la société algérienne de l’époque finirent par avoir raison de l’indomptable émir : traqué dans toute l’Algérie comme au Maroc, où il chercha refuge, il vint se rendre aux Français à la fin de 1847.

Après maints tâtonnements et difficultés se mettent progressivement en place la société et les institutions coloniales. Placée sous la haute autorité d’un gouverneur général, l’Algérie fut partagée en « territoire civil », là où s’installèrent les Européens et se développèrent les institutions françaises, et en « territoires militaires », où les populations musulmanes furent soumises aux pouvoirs discrétionnaires de l’armée. Sous le second Empire, en même temps que se développe la colonisation capitaliste, on tente de consolider le pouvoir des grands chefs locaux, afin de s’appuyer sur eux dans l’administration des « territoires militaires » (expérience du fameux « royaume arabe »). Mais les bonnes intentions de l’empereur s’achèvent dans la catastrophe économique — pour la société musulmane — des années 1867-1869, et dans la débâcle militaire française de 1870⁶⁹.

Celle-ci et, encore plus, la menace de l’extension du régime civil — équivalant au triomphe des colons européens — provoquent la grande insurrection des Kabylies et des régions voisines, en 1871, menée par de grands « féodaux » comme Muḵrānī et par les cadres de certaines confréries (surtout ceux de la Raḥmāniyya). Écrasée dans le sang, la révolte est suivie par la ruine matérielle des populations concernées (800 000 individus qui ont dû verser des réparations équivalant à plus de 70 % de la valeur de leurs terres)⁷⁰. À partir de là commence le règne du parti des colons qui correspond à la période la plus sombre de la « nuit coloniale » pour la population musulmane : paupérisée, en bonne partie déstructurée et déculturée, soumise à un sévère régime d’exception, la société autochtone pouvait enfin être exploitée à « ciel ouvert » au profit de la minorité européenne, pratiquement seule représentée dans les instances communales, départementales et centrales. Seuls prenaient la défense des musulmans, avant 1891, quelques sympathisants de la cause

69. A. Rey-Goldzeiguer, 1977, p. 545-547 et 686-688.

70. Voir *supra*, note 29.

autochtone groupés essentiellement dans la Société pour la protection des indigènes (fondée en 1881)⁷¹.

La Tunisie

Pays le plus ouvert aux influences extérieures et le plus centralisé du point de vue politique, il lui fut donné de tenter, le premier, l'expérience des réformes d'inspiration occidentale et de subir l'échec le plus cuisant — l'Algérie mise à part.

Une « bourgeoisie » relativement active entretenait des rapports commerciaux, en particulier avec le Levant, alors qu'une classe dirigeante engagée dans le commerce extérieur traitait principalement avec les négociants européens. La pression de ces différents intérêts commerciaux et le pouvoir des notables locaux influèrent rapidement sur le régime politique, dont les caractères militaires et allogènes s'atténuèrent progressivement à mesure que se développa, dès avant le début du XVIII^e siècle, une sorte de « monarchie semi-nationale ». Sans renier son allégeance ottomane et sans renoncer à l'utilisation des janissaires et des *mamlūk* (restés, les uns et les autres, les piliers de l'édifice beylical), le régime multiplia ses alliances et ses appuis dans le pays, de façon à élargir ses assises et à en assurer la stabilité. Il atteignit incontestablement son apogée à l'époque de Ḥammūda Pacha, de 1782 à 1814⁷².

Dès les lendemains de l'instauration de la paix en Europe, en 1815, les grandes puissances chrétiennes exigèrent et obtinrent aisément du bey de Tunis l'abolition de la guerre de course, et l'ouverture de son pays au commerce et aux entreprises de leurs ressortissants.

Nous avons déjà évoqué les néfastes conséquences économiques et financières de cette ouverture pour le pays tunisien. Il s'y ajouta, au cours des années 1830, la proximité du danger militaire représenté par l'Empire ottoman, installé à Tripoli depuis 1835, et par la France, entrée à Constantine en 1837. À l'exemple de Muhammad 'Alī d'Égypte et de Maḥmūd II de Turquie, le bey de Tunis Aḥmad (1837-1855) se décida, à son tour, à emprunter à l'Europe. Il était d'ailleurs poussé dans cette voie — pour des raisons différentes, mais tout aussi égoïstes — et par le suzerain ottoman et par les consuls des grandes puissances⁷³.

Il entreprit aussitôt une audacieuse politique de réformes qui était toutefois précipitée, et ne tenait aucun compte des possibilités humaines et financières du pays. Une armée nouvelle (*nizāmi*) fut organisée: elle empruntait à l'Occident armes, techniques, méthodes et jusqu'aux détails de l'uniforme

71. C. R. Ageron a consacré à cette époque sa thèse monumentale (1968), copieusement utilisée dans ce travail. La Société pour la protection des indigènes est citée au vol. I, p.414 et suivantes.

72. M. H. Chérif, 1978.

73. A. Ibn Abī-Dhiyāf, 1963-1964, vol. IV, p.9-182; L. C. Brown, 1974; K. Chater, 1984, p.483-583.



17.3. Membres du nizāmī [armée] tunisien en uniformes de style européen.

[Source : C. de Chassiron, *Aperçu pittoresque de la Régence de Tunis*, 1849, Imprimerie de Bénard, Paris. Illustration reproduite avec l'autorisation de la Bibliothèque nationale, Paris.]

et de la parade. Ses effectifs furent recrutés par la voie de la conscription, et ses cadres formés par une « école polytechnique » ouverte au Bardo à cet effet. Afin de subvenir aux besoins de cette armée, Aḥmad Bey fonda des manufactures modernes de canons, de poudre, de draps et de chaussures. Devant les problèmes financiers suscités par ces nouvelles créations, le bey entreprit rapidement la refonte de l'ancien système fiscal et de l'organisation administrative; une banque d'émission fut même créée à un certain moment. Débordant le cadre strictement utilitaire, le bey prit certaines décisions contraires aux traditions locales, sinon à la lettre du Coran : en 1846, un an avant la Turquie, deux ans avant la France en Algérie, il décréta l'abolition de l'esclavage dans ses provinces; premier chef d'État non européen à se rendre en Europe, il effectua un voyage officiel en France, en 1847. D'un autre côté, il amorça une certaine « nationalisation » de l'État, par la réduction des privilèges des Turcs, non seulement au sein de l'armée, mais jusque parmi les *ʿulamāʾ* [lettrés de l'islam], dont les membres turcs et autochtones furent mis sur un pied d'égalité; il fit ainsi clairement appel au « patriotisme des fils du pays ».

Le programme de réformes était ambitieux, comme on le voit, mais fut loin de donner les résultats escomptés : au sein de l'armée régulière, le recrutement, l'entraînement, l'équipement et la discipline laissaient à

désirer; les manufactures, installées à grands frais, ne purent jamais fonctionner pour la plupart. Symbole de l'œuvre manquée d'Aḥmad Bey, une grande frégate, construite dans un bassin de La Goulette, ne put jamais rejoindre la mer, car le canal d'accès était trop étroit. Pire encore, ces coûteuses innovations épuisèrent rapidement les finances beylicales: d'où l'aggravation de la fiscalité, le recours aux expédients ruineux (soixante-dix fermages furent confiés au peu délicat mais omnipotent Maḥmūd ibn 'Ayyād, par exemple) et, en définitive, l'impopularité des réformes et du régime lui-même⁷⁴.

Il est inutile de s'attarder sur les raisons de l'échec d'Aḥmad Bey, puisque la même expérience modernisante, entreprise en Égypte, en Turquie, plus tard au Maroc, se solda par les mêmes résultats négatifs. Disons en gros que les réformes étaient peu adaptées au milieu humain qu'elles étaient censées transformer; par ailleurs, les pays avancés d'Europe n'avaient aucun intérêt à ce que ces réformes aboutissent, car elles constituaient avant tout l'occasion de fructueux marchés pour leurs ressortissants et leurs associés locaux.

À la mort d'Aḥmad Bey, en 1855, le bilan était lourd. Si les réformes avaient donné peu de résultats pratiques (à l'exception des germes de l'État-nation et de la constitution d'un milieu — de cour — favorable au modernisme), elles avaient accru le risque d'une intervention étrangère et accentué les faiblesses intérieures. Celles-ci étaient exploitées par les consuls et les mercantis européens, ainsi que par leurs alliés locaux — des Juifs sous protection étrangère et des grands de la cour, pour la plupart.

Vers 1856-1857, la pression des puissances européennes se faisait plus vive en faveur de « réformes » qui devaient préparer le terrain au développement des affaires proprement capitalistes.

Sous la menace armée, les consuls anglais et français faisaient adopter à Muḥammad Bey, successeur d'Aḥmad Bey, le 10 septembre 1857, le Pacte fondamental ou *'ahd al-amān*: outre l'affirmation générale de la sécurité de la vie et des biens des habitants de la régence, ce texte octroie surtout des droits et des garanties aux minorités non musulmanes (dont le droit de propriété et celui d'exercer librement tout métier), et proclame la liberté du commerce⁷⁵. Le Pacte n'était qu'un préambule à une constitution plus détaillée, qui allait être rapidement élaborée et mise en application, le 24 avril 1861. Première de son genre dans le monde arabo-musulman, elle établissait le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, donc un régime constitutionnel. Par ailleurs, Tunis fut doté d'un conseil municipal en 1858; ministères et administrations furent réorganisés et une imprimerie fut créée, qui publiait, notamment, un hebdomadaire⁷⁶.

Inadaptées à la société et au comportement de l'époque, et d'inspiration étrangère, ces réformes, comme on s'en doute, connurent le sort de celles qui les avaient précédées du temps d'Aḥmad Bey. Elles s'accompagnèrent

74. *Ibid.*

75. A. Ibn Abī-Dhiyāf, 1963-1964, vol. IV, p. 240-244.

76. J. Ganiage, 1959, p. 76-88.

d'une plus large ouverture du pays aux entreprises européennes. Les échanges extérieurs prirent un bel essor; les importations de l'État tunisien — assurées du côté français par la maison Rothschild — se multiplièrent; les Anglais obtenaient la concession de terres, le droit d'établir une banque à privilèges, celui de construire une voie ferrée (entreprises qui devaient périr rapidement). Les Français se chargeaient des fournitures militaires et obtenaient l'adjudication d'importants travaux que nous avons déjà évoqués⁷⁷. Les dépenses de la régence augmentaient dangereusement, alors que ses revenus se trouvaient réduits par l'abandon des monopoles (une des clauses du Pacte fondamental) et par les privilèges accordés aux Européens: elle glissa rapidement sur la voie de l'endettement. Afin de faire face aux dépenses courantes et au remboursement des emprunts, le bey décida le doublement du taux de l'impôt de capitation, à la fin de l'année 1863.

Ce fut le signal de l'insurrection de 1864, qui regroupa pratiquement toutes les *ḵabīla* et une partie des paysans sédentaires, ligués contre l'arbitraire fiscal et la funeste politique des réformes. Pendant trois à quatre mois, les insurgés firent preuve d'une belle discipline dans leur action contre le *beylik* et ses agents; mais les promesses du bey et les intrigues de sa cour eurent vite raison de l'unité et de la détermination des révoltés: les uns après les autres, les *ḵabīla* déposèrent les armes, et les régions sédentaires subirent une sévère répression dont elles ne devaient plus se relever⁷⁸.

La situation financière du *beylik* devint d'autant plus précaire que le pays connaissait une série de mauvaises récoltes de 1866 à 1870, et même une terrible famine doublée d'une épidémie de choléra en 1867. La banqueroute était inévitable. Le 5 juillet 1869, une commission financière internationale était installée à Tunis, afin d'exercer son contrôle sur les revenus du *beylik* et d'assurer le remboursement de la dette publique (soit quelque 6 millions et demi de francs par an)⁷⁹.

Des mesures draconiennes permirent de redresser quelque peu la situation, d'autant plus que la France, principale puissance intéressée à l'occupation de la Tunisie, avait beaucoup perdu de son prestige à la suite de sa défaite de 1870. En 1873, le vénal Mustafā *Khaznadār*, au gouvernement depuis 1837, était écarté au profit de *Khayr al-Dīn*, homme d'État intègre et clairvoyant⁸⁰. Par des mesures concrètes et volontairement limitées, il tenta de ranimer la vie économique et, surtout, agricole; de mieux réglementer et de moraliser l'administration; et de promouvoir un enseignement moderne (on lui doit en particulier la fondation du collège *Ṣādīkī*, qui va jouer un grand rôle dans la vie culturelle et même politique de la Tunisie colonisée). Il est par ailleurs servi par une bonne conjoncture agricole de 1873 à 1875. Mais le retour des vaches maigres et le rétablissement du crédit français

77. Voir *supra*, note 23.

78. J. Ganiage, 1959, p. 267-270; B. Slama, 1967.

79. Voir *supra*, note 27.

80. V. M. Bayram, 1885, vol. II, p. 46-93; G. S. Van Kriccken, 1976, p. 161-272.

en Tunisie, à partir de 1876, vont lui créer de plus en plus de difficultés jusqu'à sa chute, en juillet 1877. Aussitôt, c'est le retour à l'incompétence et à la gabegie, et la marche au désastre: rien n'est plus symptomatique de cette triste époque que le succès politique de l'ancien mignon et favori du bey, Mustafā ibn Ismā'īl, tout-puissant jusqu'à l'entrée des troupes françaises en Tunisie et la signature du traité du protectorat, imposée au bey, le 12 mai 1881⁸¹.

La Libye

Partie la plus désertique, la plus saharienne du Maghreb, la Libye, province ottomane, excita moins les convoitises européennes avant 1880 et préserva donc le plus longtemps ses caractéristiques et sa vie économique propres: à preuve la vitalité du commerce caravanier jusqu'aux alentours de 1903 (Tripoli) et même 1911 (Benghazi).

Vers 1800, la Libye comprenait une vraie cité, Tripoli, quelques autres villes côtières, dont Benghazi et Darna, et quelques centres dans les oasis (*Ghadāmes* [Gadamès], Murzuk et *Awdjīla*). Une poignée seulement de paysans (*hawāra*) cultivait les quelques terres cultivables de Misrata à Zwara, tandis que l'écrasante majorité des habitants nomadisaient à l'intérieur; soit, pour les éleveurs de moutons, sur de petits parcours assez réguliers (*urūba*); soit, pour les chameliers, sur des parcours parfois immenses et très irréguliers (*bawādi*).

Les collectivités les plus puissantes étaient paradoxalement celles qui vivaient le plus loin dans le désert. À toute époque, le gouvernement du pays, établi à Tripoli, devait arriver à un compromis avec les puissances du désert pour que la paix règne. Sur la côte, le grand commerce, le commerce régional, l'artisanat et la guerre de course, jusqu'en 1815, alimentaient les villes et leur bourgeoisie de grandes familles militaires (*karāghla*), commerçantes (*tudjījār*) ou de lettrés religieux (*ulamā'*) qui formaient les piliers du soutien de la dynastie locale *ḵāramānlī* depuis 1710⁸².

Après une lutte pour le pouvoir particulièrement acharnée, la dynastie se rétablit sous le règne de Yūsuf *Ḵāramānlī* à partir de 1794. Celui-ci ranima le commerce transsaharien et relança la guerre de course, ce qui entraîna une guerre avec les États-Unis d'Amérique de 1801 à 1805⁸³. Mais Yūsuf triompha. En revanche, l'interdiction de la guerre de course décrétée par les puissances européennes en 1815 et la pression navale qui l'accompagna créèrent des difficultés de trésorerie. La levée d'impôts qui suivit entraîna des résistances qui menèrent finalement à l'abdication de Yūsuf en 1832⁸⁴. Aux débuts de son règne, deux coalitions de nomades dirigées respectivement par les

81. V. M. Bayram, 1885, vol. II, p. 97-115; J. Ganiage, 1959, p. 476-491.

82. A. Barbar, 1980, p. 33-43 et 96-121.

83. K. Folayan, 1972.

84. E. Rossi, 1968, p. 259-294.

Maḥamid (‘*urūba*) et par les Awlād Sulaymān (*bawādi*) contestèrent l’extension du pouvoir central en Tripolitaine, surtout après que ceux-ci eurent occupé les centres du Fezzān en 1804. Mais, grâce aux Meghara, dirigeant une coalition de nomades alliés aux Kāramānli, cette résistance fut brisée dès 1812, et les chefs futurs des deux coalitions, Ghūma et ‘Abd al-Djalīl, furent traduits en jugement. Mais, dès 1830, profitant de la crise du pouvoir, ils reprirent la tête des Maḥamid et des Awlād Sulaymān, se rendirent indépendants, et, quand la dynastie disparut en 1835, ils dominaient le Fezzān et la Tripolitaine jusqu’à Benghazi⁸⁵.

La crise du pouvoir fut résolue par la reprise du contrôle direct de la Libye par la Porte. Ce transfert profita immédiatement à la bourgeoisie, surtout *karāghla*, qui bénéficia notamment d’allègements fiscaux, les nouvelles autorités ayant besoin de son appui⁸⁶. Les Ottomans durent en effet lutter contre les coalitions de nomades. Leurs opérations militaires se révélèrent vaines. Finalement, les Turcs réussirent à s’allier à un autre bloc nomade ‘*urūba*, celui de Tarhuna et, surtout, à semer la discorde et la méfiance entre Ghūma et ‘Abd al-Djalīl. Les Awlād Sulaymān furent vaincus définitivement en 1842 et repoussés vers le Tchad. À leur tour, et affaiblis par la famine de 1856, les Maḥamid se soumirent après la mort de Ghūma, en 1858⁸⁷. Dès lors les Ottomans gouvernaient sur toute la Tripolitaine et en partie sur le Fezzān. Entre temps, une situation analogue se développait au Barka (Cyrénaïque), où l’ordre de la Sanūsiyya, fraternité religieuse visant à ramener les habitants à la vraie foi et à convertir les Tubu (Toubou), avait été créé en 1843. Il se tailla rapidement une place de choix grâce à la grande route caravanière qu’il réussit à organiser du Barka au Wadaī (Ouadaī), et, surtout, à l’efficacité de son arbitrage entre collectivités nomades. Dès 1856, les Ottomans traitèrent avec l’ordre et en firent un intermédiaire entre eux et la population nomade⁸⁸.

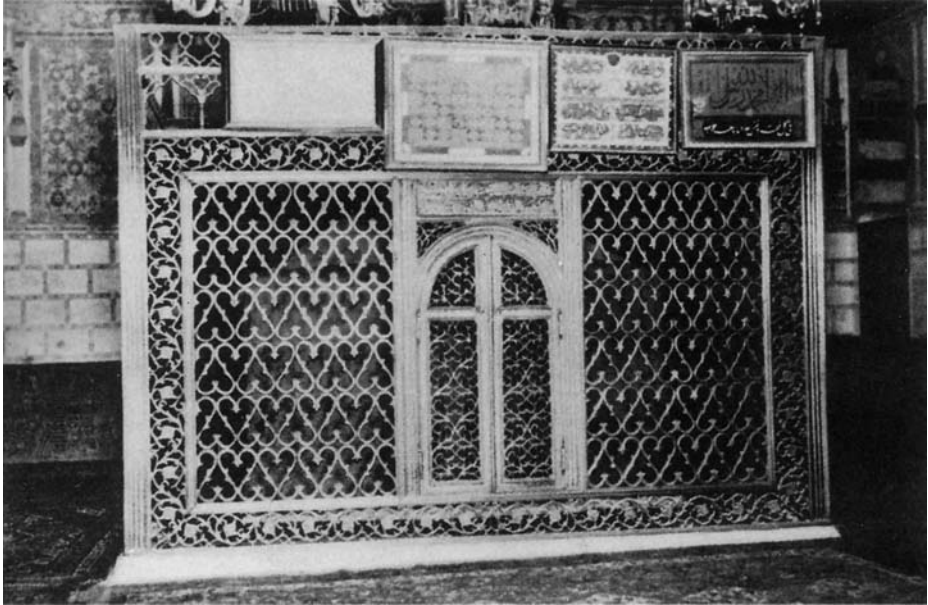
Ayant finalement été forcés d’asseoir leur autorité directe ou indirecte, les Ottomans purent, après 1860, commencer à introduire leurs *tanẓīmāt*, timidement cependant, parce que leur autorité continuait à être contestée au Fezzān et à Ghāt par les Touareg, et qu’il fallait ménager la bourgeoisie urbaine de façon à rallier au moins une de ses composantes pour chaque réforme. Des mesures furent prises progressivement pour introduire des réformes judiciaires (à partir de 1865), des écoles (1869), un gouvernement municipal (1872), une réorganisation administrative (1864, 1875), des hôpitaux et un marché central (1880). À partir de 1870, des centres de distribution de nourriture en période de disette furent aussi créés. Il y eut de terribles famines en 1870-1871, 1881-1889, 1892, 1897, 1907, 1908 et 1910. Cette dernière mesure fut la seule qui bénéficia à la masse (*al-‘amma*). Les autres réformes ne profitaient qu’à la bourgeoisie, surtout commerçante, et ne fai-

85. D. D. Cordell, 1972, p.12-21; G. F. Lyon, 1821, p.54-56; G. Nachtigal, 1967, vol. I, p.19-22.

86. A. Barbar, 1980, p.25.

87. A. J. Cachia, 1975, p.30-36; N. Slousch, 1908; D. D. Cordell, 1972, p.21-27; E. Rossi, 1968, p.297-312.

88. A. Barbar, 1980, p.121-127; D. D. Cordell, 1977; E. E. Evans-Pritchard, 1949; N. Ziadch, 1958.



17.4. *Le tombeau de Muḥamad ben ‘Alī al-Sanūsī, fondateur de la Sanūsīyya.*

[Source: E. E. Evans-Pritchard, *The Sanusiya of Cyrenaica*, 1949, Oxford University Press, Oxford. © Oxford University Press.]

saient qu’aggraver les charges fiscales des petites gens. Leurs effets sociaux et économiques restèrent cependant assez limités. Malgré l’importation croissante de produits européens après 1850, l’économie restait saine. L’industrie locale résistait bien à la concurrence, et les exportations d’alfa permettaient de préserver l’équilibre budgétaire⁸⁹.

Mais la disette de 1881 à 1889 fut le premier signe de mutations profondes. Les exportations diminuèrent. De plus, les cours de l’alfa s’effondrèrent; les importations de vivres augmentèrent, et, à partir de 1892, la balance commerciale se trouva en déficit. Ce déficit prit de grandes proportions et devint permanent après 1897, date à partir de laquelle les besoins alimentaires des masses se transformèrent. Le thé, le sucre, la farine et le tabac importés étaient consommés en grosses quantités. Ensuite, ce furent les revenus du commerce saharien qui vinrent à manquer. Le trafic du Borno tarit à partir de 1895, celui de Kano en 1903⁹⁰. Au Barḳa également, la Sanūsīyya était en difficulté. Son activité militaire au Tchad, à partir de 1901, l’affaiblit. L’ordre devint grand propriétaire foncier, dès 1902, pour compenser les pertes prévues du trafic transsaharien, ce qui aliéna une partie de ses partisans. Enfin, il se défendit mal contre des ordres

89. A. Barbar, 1980, p.25-33, 54-63 et 71-80; A. J. Cachia, 1975, p.36-42, 68-93 et 125-133; E. Rossi, 1968, p.312-352.

90. A. Barbar, 1980, p.139-144.

concurrents qui faisaient du prosélytisme dans ces régions. Vers 1911, les établissements de la Sanūsiyya étaient moins nombreux qu'en 1853⁹¹. Dans ces circonstances, les riches entreprises européennes installées à Tripoli et à Benghazi, eurent beau jeu de se tailler une place de choix. La société était en mutation profonde, les anciens équilibres rompus. Cette situation déboucha directement sur la tentative de conquête italienne de 1911, et sur la guerre de 1911 à 1932⁹².

Le commerce transsaharien

Au début du XIX^e siècle, le commerce transsaharien était encore florissant, que ce soit à l'ouest (de Tombouctou au Tafilālet, et de Goulimine à Taoudeni) ou au centre (de Tunis et Tripoli à Ghadāmes), et les exportations



17.5. *Femmes de la haute société algérienne servies par une esclave noire.*

[Source : tableau d'Eugène Delacroix au Louvre, *Femmes d'Alger dans leur appartement*.
Reproduit avec l'autorisation des Musées nationaux français.]

91. *Ibid.*, p. 128-131.

92. *Ibid.*, p. 139-182.

du Soudan portaient toujours sur les esclaves et l'or. Mais, vers les années 1840, les pistes occidentales dépérissent tandis que celles du Sahara central fleurissent, surtout sur le tracé Tripoli-Kano et Tripoli-Borno. De plus, une nouvelle liaison directe entre le Wadaï et le Barqa, découverte en 1809-1810, devint une grande route de caravanes, après 1850⁹³. Pendant la seconde moitié du siècle, l'exportation d'esclaves diminua lentement, quoique, sur la route du Borno, elle se maintint plus longtemps, et que, sur celle du Wadaï, ce trafic s'accrut et resta en hausse, même après 1900⁹⁴. Les exportations d'ivoire, assez stables, atteignirent un maximum vers 1877. Mais ce furent l'exportation de plumes d'autruche d'abord, de 1878 à 1883 surtout, et celle des cuirs (notamment de peaux de chèvre) ensuite, qui prirent le relais du commerce des esclaves. S'y ajoutaient les tissus teints en indigo du pays hawsa, un peu d'or et quelques produits divers. Du nord au sud, on importa surtout des cotonnades anglaises. Dès 1860, elles représentaient quelque 70% de la valeur des importations. Des habits nord-africains en laine de Tripolitaine, des textiles (laines, tapis) austro-hongrois, de la quincaillerie, des médicaments, des objets de culte, des parfums, des bijoux, des soieries, des perles et, surtout, des armes et des munitions complétaient les importations. En outre, la demande de sel du Sahara, de dattes des oasis et des céréales du Sahel était constante⁹⁵.

Le commerce ne déclina que lorsque la navigation dans l'Atlantique et les transports par voie de terre (chemins de fer) en Afrique occidentale purent le concurrencer avantageusement. Les développements politiques jouèrent un rôle, certes de second plan, mais important. Les fortunes du Wadaï expliquent l'importance de la route Wadaï-Barqa dès 1850. À partir de 1895, le trafic Tripoli-Borno souffrit des opérations de Rābaḥ, et les perturbations causées en partie par les conquêtes françaises en Afrique occidentale eurent de nombreuses répercussions. Mais le commerce déclina irrémédiablement dès 1903, quand les caravanes devinrent plus chères que rail et navire combinés⁹⁶. À l'est, l'isolement du Wadaï et du Barqa a assuré leur survivance jusqu'en 1911, même après la reprise du Soudan par les Anglais en 1898, sans doute à cause du blocus du Dārfūr. C'est donc après 1900 que se disloque le monde saharien traditionnel, peu avant l'ultime invasion des derniers grands territoires non encore colonisés.

Conclusion

Avec plus ou moins de retard, plus ou moins de violence, les différents pays du Maghreb subirent le même processus qui les conduisit de l'autonomie à la dépendance. Il est donc inutile de chercher la responsabilité de cette faillite au niveau local, dans les erreurs de tel dirigeant ou dans l'absence

93. Sur cette question, voir C. W. Newbury, 1966; J.-L. Miège, 1961-1963, vol. III, p. 371-447; M. Johnson, 1976a; D. D. Cordell, 1977a; S. Baier, 1977; S. Baier, 1974.

94. D. D. Cordell, 1977a, p. 35.

95. Voir note 93 et A. Barbar, 1980, p. 64-76.

96. A. Barbar, 1980, p. 140, donne des chiffres.

de scrupules de tel agent européen. Un facteur unique externe — l'expansion capitaliste occidentale — a scellé le sort du Maghreb, comme il l'a fait d'ailleurs dans le reste du monde non européen. Cette expansion, c'est un « mouvement irrésistible [qui] emporte les grandes nations à la conquête des terres nouvelles », la « manifestation impérieuse, la loi fatale d'un état économique commun à l'Europe entière », dira l'un des promoteurs de la colonisation, Jules Ferry, vers 1885⁹⁷.

Mais c'est peut-être en raison de certaines conditions locales, un accident historique dans le cas de l'Algérie, que de forts décalages se sont produits dans le déroulement du processus de dépendance, et que des divergences sont apparues quant à ses modalités et aux réactions des différents pays du Maghreb. Écrasée militairement avant même le milieu du siècle, l'Algérie subit l'agression la plus forte et la plus traumatisante pour sa société et sa culture traditionnelles. Pénétrée progressivement, au rythme de l'évolution du capitalisme lui-même, la Tunisie tente de réagir par une certaine politique de réformes d'inspiration moderniste : inefficace ou ruineuse à court terme, cette politique jette néanmoins des germes féconds pour le futur, la naissance d'une élite moderniste, les premiers jalons vers la création d'un État-nation, etc. La Libye, replacée sous l'autorité directe de la Turquie en 1835, est de ce fait protégée assez longtemps des convoitises européennes, comme elle l'est aussi par sa pauvreté et son éloignement. Ces conditions particulières vécues par les pays maghrébins au XIX^e siècle auront-elles leur prolongement à l'époque coloniale et même au-delà ? Pour notre part, nous n'en doutons pas.

97. Cité par L. Bergeron, 1968, vol. VIII, p. 319.